



En partenariat avec



# CLUB FRANÇAIS DU BOSTON TERRIER, DU CARLIN & DES PETITS BELGES

(Affilié à la Société Centrale Canine agréée par le ministère de l'Agriculture)

Président : Christian KARCHER

## EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Avec attribution du CACS - JCACS et VCACS de la Société Centrale Canine

Montluçon - Parc des expositions -  
**Samedi 14 mars 2026**



*Des modifications du jury pourraient intervenir en fonction du nombre de chiens engagés par classe*

### Jury

Viviana NODALLI (It) : carlins femelles

René FAVRE : carlins mâles

Sylvie DESSERNE : boston

Vincent CABON : petits belges

#### Programme :

8h : Entrée des chiens

9h30 : Début des jugements

Vin d'honneur traditionnel du club

Les récompenses seront remises au fur et à mesure.

#### INSCRIPTIONS PAR INTERNET :

<https://www.cedia.fr> (paiement sécurisé)

#### PAR COURRIER : envoyez la feuille d'engagement à :

CEDIA - NE CFBTC&PB - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM  
France ( Chèque à l'ordre du CFBTC&PB)

**NOMBREUSES RÉCOMPENSES**  
**POT DE L'AMITIÉ du Club**

#### 2 DATES - 2 TARIFS POUR ENGAGER VOS CHIENS

1<sup>re</sup> CLÔTURE : 16 février 2026 avant changement de tarif

2<sup>e</sup> CLÔTURE : 27 février 2026 (date de réception).

APRÈS CETTE DATE TOUT ENGAGEMENT NE POURRA PLUS ÊTRE ENREGISTRÉ

**La Canine Territoriale du Bourbonnais accorde une remise de 20% sur les engagements de la spéciale de race CACIB du Dimanche 15 Mars 2026.**

Pour ce faire:

Préparez votre panier sur SCCEXPO pour votre engagement au CACIB

Envoyer par mail ([scceexpo.contact@centrale-canine-canine.fr](mailto:scceexpo.contact@centrale-canine-canine.fr)) la preuve de votre engagement à la NE de Cédia, SCCEXPO fera alors la réduction de 20% manuellement sur votre compte.

Payer ensuite votre panier une fois la réduction accordée.

# REGLEMENT DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA LE SAMEDI 14 MARS 2026 A MONTLUCON (03),  
PARC DES EXPOSITIONS.

**ARRIVEE ET JUGEMENTS :** L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à partir de 9h30.

**AFFICHAGE :** Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord du Président de la société organisatrice.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE :** Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**ANNULATION :** En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS :** Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC.

Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés :

- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes "Lot Reproducteurs" et "Lot d'Elevage", ou en cas d'erreur de transcription de l'organisateur.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société organisatrice même si l'exposant ne peut se présenter.

Il sera envoyé un accusé de réception ou carte d'exposant qui devra être présenté à l'entrée de l'exposition.

## VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

**ATTENTION :** Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :

**CLASSE INTERMÉDIAIRE :** De 15 à 24 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la Classe Ouverte.

**CLASSE OUVERTE :** Pour les sujets ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la Classe Intermédiaire.

**CLASSE CHAMPION :** Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI âgés de 15 mois minimum au jour de l'exposition (joindre la copie de l'homologation qui doit être antérieure à la date de clôture des engagements) Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE JEUNE :** De 9 à 18 mois au jour de l'exposition.

**CLASSE PUPPY :** de 6 à 9 mois au jour de l'exposition.

**CLASSE BABY :** de 4 à 6 mois au jour de l'exposition.

**1<sup>er</sup> PAS :** de 3 à 4 mois au jour de l'exposition.

**CLASSE VÉTÉRAN :** A partir de 8 ans au jour de l'exposition.

**CLASSE COUPLE :** Pour deux sujets déjà engagés dans une classe individuelle, de même race ou variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire.

**CLASSE PAIRE :** Pour deux sujets déjà engagés dans une classe individuelle, de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire.

**LOT REPRODUCTEUR :** Pouvant être engagé "au poteau". Constitué de 1 producteur (mâle ou femelle), accompagné de 3 à 5 de ses descendants directs. Tous les chiens doivent être déjà engagés en classe individuelle.

**LOT D'AFFIXE :** Pouvant être engagé "au poteau". Constitué de 3 à 5 chiens de même race ou variété, déjà engagés en classe individuelle, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Chaque lot constituant une entité.

**N.B. :** Sont considérées comme classes individuelles les classes : INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, CHAMPION, JEUNE, PUPPY, BABY, VÉTÉRAN.

**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS :** Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire).

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS :** La 1<sup>re</sup> clôture des engagements est fixée au 16 février 2026, la 2<sup>e</sup> clôture au 27 février 2026 tout engagement parvenant après cette date ne pourra plus être pris en compte.

## REFUS OU EXCLUSIONS :

1--des engagements : l'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2--des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le service vétérinaire.
- ceux qui auraient été substitués à ceux réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés
- ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS :** Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée).

-- Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

-- Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 60 chiens y compris les confirmations seules.

--Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

--Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

--Tout chien absent au moment du jugement ne sera pas classé, mais le juge à la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

**QUALIFICATIFS :** Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT :** Attribué à un chien se rapprochant très près du standard idéal de la race -présent en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

**TRES BON :** Attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON :** Attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

**SUFFISANT :** Attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique

**NE PEUT ÊTRE JUGE :** Attribué à un chien non conforme au standard. Ou qui ne peut pas être examiné dans les classes : Ouverte, Champion, Intermédiaire, Jeune, Vétéran, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON.

Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

**C.A.C.S. :** Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en Classe Ouverte ou en Classe Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

- Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS, que les chiens satisfont aux conditions imposées.

- Si le chien classé 2e est de qualité équivalente au chien ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS.

- La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

- Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

**RECLAMATIONS :** Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 €. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si après examen celles-ci sont reconnues sans fondement.

**SANCTIONS :** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération on susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITES :** La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

## Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane française avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

CONFIRMATION BOSTON-TERRIERS / CARLINS / PETITS BELGES : AGE MINIMAL 12 MOIS

SEULS LES JUGES FRANÇAIS HABILITÉS PEUVENT ASSURER LA CONFIRMATION

EN MÊME TEMPS QUE LE CHIEN VOUS DEVEZ PRÉSENTER À L'EXPERT LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION DUMENT REMPLI ET SIGNÉ, LE TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE D'IDENTIFICATION.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS

**LA VENTE DE CHIOT EST INTERDITE**

# DEMANDE D'ENGAGEMENT NATIONALE D'ÉLEVAGE NE-CFBTC & PB

Une feuille par chien (photocopies acceptées) à adresser à :

**CEDIA - Nationale CFBTC&PB – 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM**

accompagnée obligatoirement de votre règlement par chèque à l'ordre du **C.F.B.T.C. & P.B.**

*ainsi que la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens étrangers et de la carte d'identification*

Identification : \_\_\_\_\_ LOF : \_\_\_\_\_

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

RACE : \_\_\_\_\_ COULEUR \_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_\_ Sexe :  Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement :

Intermédiaire 15/24 mois  Ouverte  Champion  Jeune 9/18 mois

Puppy 6/9 mois  1<sup>er</sup> Pas 3/4 mois  Baby 4/6 mois  Vétéran

Examen du TAN  Confirmation  BREATH

**Engagements internet :**

**www.cedia.fr**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.  
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.  
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Tarifs NE Montluçon	1 <sup>er</sup> clôture		2 <sup>e</sup> clôture		Sommes adressées
	Tarif normal	Adhérents	Tarif normal	Adhérents	
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	52 €	37 €	57 €	42 €	
2 <sup>e</sup> chien (appartenant au même propriétaire)	37 €	29 €	42 €	34 €	
3 <sup>e</sup> chien (appartenant au même propriétaire)	32 €	26 €	37 €	32 €	
4 <sup>e</sup> chien (appartenant au même propriétaire)	27 €	22 €	32 €	27 €	
Pour chacun des suivants (appartenant au même propriétaire)	22 €	7 €	17 €	12 €	
Jeune	27 €	22 €	32 €	27 €	
1 <sup>er</sup> pas / Baby / Puppy (chacun)	12 €	7 €	17 €	12 €	
Vétéran	7 €	1 €	12 €	1 €	
BREATH	30 €	20 €	35 €	25 €	
TAN	20 €	5 €	25 €	10 €	
TAN «au poteau »	25€				
	Total des engagements				

**Clôture des engagements :**

**1<sup>ère</sup> clôture 16/02/2026 - 2<sup>e</sup> clôture 27 /02/2026 (date de réception)**

- Les classes intermédiaire et ouverte concourent pour l'attribution du CACS.
- Pour l'inscription en classe champion, joindre l'homologation du titre de champion SCC ou FCI

*Paires, Couples, Lots d'affixe et de reproducteurs gratuits.*

Les inscriptions en lots d'affixe et de reproducteurs se feront sur place jusqu'à 13 h.  
Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**Signature du propriétaire :**